

Bonne et heureuse année 2019 !

L'ACTUALITÉ

2019 : UNE ANNÉE SYNDICALE DÉTERMINANTE POUR LA CAPEB ET LES TPE

La persévérance paie mais rien n'est jamais acquis définitivement. Il faut encore et toujours se battre pour faire entendre la voix des petites entreprises et faire respecter leur place dans la société comme dans l'économie du pays !



L'U2P engage une vaste consultation de ses représentations territoriales."



Juste avant Noël, la CAPEB a obtenu, à l'arrachée, la réintroduction des fenêtres dans le champ du CITE comme elle le revendiquait depuis plus d'un an ! Beaucoup de rencontres, d'échanges téléphoniques, de lobbying et surtout de persévérance auront été nécessaires pour arriver au but. Le résultat a montré qu'il ne faut jamais abandonner !

Mais cette victoire reste éphémère et il faut d'ores et déjà la consolider en préparant l'après CITE. Dès le 20 décembre, le ministre de l'Écologie, François de Rugy, a lancé des concertations avec tous les professionnels concernés par la rénovation énergétique pour rechercher les moyens de faire mieux pour moins cher en matière de chauffage et d'isolation.

La transformation du CITE en prime fera évidemment partie de cette réflexion mais aussi toutes les solutions innovantes que les uns et les autres pourront proposer. À cet égard, la CAPEB a déjà mis au point des offres packagées concernant les chaudières qu'elle va tester au cours des deux prochains mois. La CAPEB entend bien défendre, coûte que coûte, les intérêts des petites entreprises dans cette concertation qui pourrait si facilement tourner au profit des plus grandes !

Nous poursuivrons ce même objectif dans le cadre du grand débat national qui s'ouvre et qui visera à collecter les propositions de tous ceux qui voudront bien en faire pour répondre aux 4 questions suivantes : Comment mieux accompagner les Français dans leur vie

quotidienne pour se déplacer, se chauffer, isoler leur logement ? Comment faire évoluer le lien entre impôts, dépenses et services publics pour mieux répondre aux besoins des Français ? Comment faire évoluer l'organisation de l'État et des autres collectivités publiques pour les rendre plus proches des Français et plus efficaces ? Que signifie être citoyen aujourd'hui et comment faire évoluer la pratique de la démocratie et de la citoyenneté ?

Des sujets qui nous concernent évidemment. La CAPEB, avec l'ensemble de son Réseau, doit prendre toute sa place dans ce débat. Mairies, comités, associations, tout le monde pourra organiser des réunions locales pour donner la parole aux citoyens, et donc également aux entreprises.

Dans ce cadre, nous préparons actuellement un corpus de revendications que nous pourrions collectivement porter (au moins sur les deux premières thématiques et de manière complémentaire à celles de l'U2P), revendications qui seront soumises dans les prochains jours à l'avis du Réseau.

Par ailleurs, l'État a ouvert une plateforme numérique où ces événements pourront être indiqués et où chacun pourra apporter sa contribution. Enfin, des « assemblées délibérantes de citoyens » seront mises en place dans toutes les régions avec des acteurs de la société civile tirés au sort. Ces assemblées élaboreront et voteront des propositions.

N'OUBLIEZ PAS D'OUVRIR VOTRE ÉCOLE DES CADRES

La promo 2020 de l'École des Cadres se prépare aujourd'hui. Pensez dès ce mois-ci à constituer un groupe dans votre département. Une douzaine de stagiaires suffit pour constituer un centre. Si le nombre de vos élus prêts à suivre ce parcours de formation sur 15 mois est insuffisant, n'hésitez pas à vous rapprocher d'un ou plusieurs départements voisins pour constituer un centre commun ou bien regroupez-vous au sein de votre région.



12 élus pour défendre avec efficacité les intérêts des entreprises artisanales du bâtiment, c'est finalement bien peu... On rappellera que l'École des Cadres existe pour permettre à celles et à ceux qui s'expriment au nom de ces entreprises de le faire dans de meilleures conditions, avec plus d'aisance et de pertinence. Savoir intervenir dans un contexte syndical, devenir convaincant, être capable d'expliquer clairement un positionnement, bien connaître l'environnement économique et social dans lequel on évolue tout autant que l'action politique de la CAPEB sont des compétences essentielles à renforcer ou à acquérir pour tout militant désireux de porter hautes les couleurs de la CAPEB. Alors lancez-vous sans plus hésiter !

ÉCONOMIE

→ PRÉLÈVEMENT DE L'IMPÔT À LA SOURCE : BEAUCOUP DE PETITES ENTREPRISES NE SONT PAS PRÊTES

Le prélèvement de l'impôt à la source est effectif depuis le 1^{er} janvier. Et pourtant, fin 2018, 35 000 entreprises n'avaient pas encore retourné leur DSN qui permet de recenser les revenus de chaque salarié.

Bercy a identifié ces retardataires comme étant de très petites entreprises ne comprenant souvent qu'un ou deux salariés, voire uniquement le chef d'entreprise (23 % des cas). Mais au total, ce sont 40 000 contribuables qui ne sont pas dans les clous en ce début d'année et qui devront néanmoins s'acquitter de leur dû ultérieurement. La facture n'en sera que plus lourde si elle doit être réglée plus tard.

De son côté, Bercy a recruté de nouveaux agents et redéployé en tout 200 salariés pour gérer les appels téléphoniques et les demandes d'information. En effet, dès les derniers mois de l'année 2018, les centres d'impôts ont été pris d'assaut par les demandes de précisions. Une tendance lourde qui ne peut que s'aggraver ces prochaines semaines !

On rappellera que le prélèvement à la source oblige les employeurs à appliquer sur les salaires de leurs salariés le taux d'imposition transmis par la DGFIP (ou à l'évaluer quand il n'aura pas été communiqué), à calculer puis retenir tous les mois sur les salaires le montant du PAS, à déclarer ce montant dans la DSN pour chaque salarié et à verser ce montant à la DGFIP le mois suivant.

Les employeurs de moins de 20 salariés qui adhèrent au TESE pourront déléguer ces démarches à l'Urssaf. Mais toutes les autres entreprises, c'est-à-dire l'immense majorité d'entre elles, devront se débrouiller, sauf à recourir à un cabinet comptable et donc à le payer pour cette nouvelle prestation, ce que nous avons vivement décrié, en vain !

→ LA CAPEB RECONDUIT SON PARTENARIAT AVEC LA MAAF

En décembre 2011, la CAPEB et la MAAF avaient conclu une convention cadre destinée à acter une série d'actions communes au profit des entreprises artisanales du bâtiment. Dans cet esprit, plusieurs groupes de travail permanents ont été constitués sur des thèmes précis. Ainsi, un groupe dédié à la performance énergétique a contribué à la création de la qualification ECO Artisan® dans le but de reconnaître la compétence des entreprises artisanales du bâtiment en matière de performance énergétique dans le cadre de travaux de rénovation de l'habitat. On rappellera également que c'est dans le cadre de ce

partenariat que la MAAF a contribué à organiser les « Jeudis ECO Artisan® » au sein des CAPEB départementales, l'objectif étant d'informer les entreprises artisanales du bâtiment sur la nature des responsabilités qu'elles prennent en matière de rénovation énergétique et les solutions d'assurances qui sont à leur disposition.

Ce 9 janvier, la CAPEB et la MAAF ont renouvelé ce partenariat avec la volonté d'accompagner au plus près les chefs d'entreprise artisanale du bâtiment dans la maîtrise des obligations en vigueur en matière d'assurance et ce,

jusqu'en 2021. Pour aider les chefs d'entreprise artisanale à mieux comprendre l'étendue de leurs responsabilités, le partenariat prévoit la diffusion de kits thématiques. Ces kits ont été différenciés selon les grandes familles des métiers dans le but de correspondre au mieux aux besoins de toutes les entreprises artisanales du bâtiment.

Par ailleurs, la MAAF entend continuer à soutenir et à valoriser la qualification RGE ECO Artisan®.

→ DÉCHETS DE LA CONSTRUCTION : UNE ÉTUDE POUR UNE MEILLEURE VALORISATION

Les organisations professionnelles de la filière construction se sont associées pour élaborer le cahier des charges d'une étude sur la manière de répondre avec efficacité aux objectifs fixés par la feuille de route du Gouvernement en matière d'économie circulaire.

Les 14 organisations ont transmis ce cahier des charges aux Pouvoirs publics et ont lancé les travaux de cette étude en décembre dernier.

Cette étude s'inscrit dans la perspective du projet de loi à venir en vue de la transposition de la directive européenne « déchets » en droit français. Son objectif est d'améliorer la gestion des déchets du bâtiment, l'utilisation des ressources disponibles en fin de vie d'un bâtiment, et l'optimisation de la collecte des déchets. Elle vise également à rechercher les moyens de soutenir et de développer les filières de réemploi, le recyclage et les autres formes de valorisation des déchets. Bien évidemment, en préalable, un état des lieux sera fait sur la gestion actuelle des déchets, qu'il s'agisse des filières de collecte ou de traitement.

Les 14 organisations parties prenantes, dont la CAPEB, souhaitent que les résultats de cette étude puissent alimenter les réflexions et orientations des Pouvoirs publics en matière d'économie circulaire, y compris ses projets de textes législatifs. À suivre donc.



38 000

C'EST LE NOMBRE D'ACCORDS D'ENTREPRISE QUI ONT ÉTÉ CONCLUS EN 2017, SOIT 10 % DE MOINS QU'EN 2016.

SOCIAL

→ L'ÉTAT DRESSE UN BILAN POSITIF DE LA NÉGOCIATION COLLECTIVE EN 2017

Si les accords d'entreprise ont été moins nombreux en 2017 (10 % de moins qu'au cours de l'année précédente), la Direction Générale du Travail constate que les accords de branche ont, eux, progressé de 6%.

Cela représente 1 094 accords. Ces derniers ont surtout porté sur les salaires et sur les conditions de conclusion des accords collectifs (en hausse respectivement de + 12 % et + 33 %).

Au final, la DGT considère que 2017 était un bon cru car les accords d'entreprises sont

soumis à des périodicités qui expliquent ces fluctuations d'une année à l'autre. Ainsi, par exemple, la loi El Khomri a suscité beaucoup d'accords sur l'épargne salariale en 2016 qui n'ont pas eu besoin d'être renouvelés en 2017. La fluctuation est la même pour les accords liés à la mise en place d'une complémentaire qui ont été nombreux en 2016 parce que la loi a imposé cette obligation aux entreprises. Ainsi le dialogue social est souvent boosté par de nouvelles obligations législatives.

Cela a encore été le cas en 2017 pour la mise en place des commissions paritaires permanentes

de négociation et d'interprétation (CPPNI) que la loi du 8 août 2016 a rendue obligatoires. Les accords relatifs à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ont suivi la même tendance pour les mêmes raisons.

La DGT rappelle par ailleurs que 16 accords interprofessionnels ont été signés l'an dernier dont 3 de portée nationale. Il s'agissait de la convention sur l'assurance chômage (que les partenaires sociaux remettent sur l'ouvrage actuellement), de l'ANI sur la fusion des régimes Agirc et Arrco et enfin de l'accord sur la prévoyance des cadres.

→ TRAVAIL EN HAUTEUR, PAS DROIT À L'ERREUR

La campagne de prévention des chutes liées au travail en hauteur a été relancée en fin d'année. Il s'agit, cette fois-ci encore, de sensibiliser les entreprises à ces risques qui constituent la deuxième cause d'accident du travail après les manutentions manuelles.

D'une manière générale, les accidents du travail sont moins nombreux depuis quelques années dans le bâtiment mais ceux liés aux chutes de hauteur diminuent moins fortement que les autres. Or, ils sont souvent graves et mortels.

D'où cette nouvelle campagne que tous les acteurs du BTP sont invités à relayer. Un site dédié a été ouvert (www.chutesdehauteur.com).

Il propose un test de prévention d'une dizaine de minutes et met en évidence trois bons réflexes à adopter par les entreprises dans l'organisation de leurs chantiers, dans le choix de leurs équipements, et dans leur formation, c'est-à-dire celle du chef d'entreprise mais également celle de ses salariés. Plus de 50 documents à télécharger sont mis à disposition

sur ce site : des fiches pratiques (notamment celles réalisées avec l'IRIS-ST), des documents de sensibilisation et des dépliants, des affiches et des vidéos, etc.



ARTISANAT

→ L'U2P MOBILISE SES INSTANCES TERRITORIALES POUR LE GRAND DÉBAT NATIONAL

Dans le but de contribuer au débat national qui va s'engager, l'U2P a décidé que chaque U2P départementale organisera une réunion, avec l'appui de l'U2P région, rassemblant le plus grand nombre de représentants des

organisations membres de l'Union ainsi que des chefs d'entreprises de proximité.

L'objectif de ces réunions est de permettre aux chefs d'entreprise d'exprimer leurs attentes, de recueillir leurs doléances sur tous

les sujets qu'ils voudront aborder, et d'asseoir l'U2P comme porte-voix des entreprises de proximité.

L'U2P collectera ces doléances et propositions et les relayera auprès des Pouvoirs publics.

ÉCONOMIE

→ UN NOUVEAU DISPOSITIF FISCAL POUR LES BAILLEURS

L'État veut encourager les propriétaires de logements vacants (3 millions en France) et en trop mauvais état pour être loués ou vendus, à faire des travaux de rénovation.

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier, les investisseurs qui souhaitent acheter un bien pour le louer bénéficient d'une nouvelle aide fiscale qui remplace le dispositif mis en place précédemment par l'ex ministre du logement Emmanuel Cosse, sans rencontrer de succès.

La condition est de réaliser un montant de travaux au moins égal à 25 % du coût total de l'investissement.

La déduction d'impôt correspondante ira de 12 à 21 % selon la durée de location du bien ainsi rénové.

Ce nouveau dispositif fiscal est accessible dans les zones géographiques présentant de réels besoins, c'est-à-dire les cœurs de ville et les zones de revitalisation des territoires.

120 millions

C'EST L'ENVELOPPE PRÉVUE EN 2019 POUR LA NOUVELLE AIDE FISCALE À LA RÉNOVATION DE BIENS MIS EN LOCATION

LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

RELATIONS PRESSE

Pendant les fêtes, le Président de la CAPEB a été très sollicité par la presse (radios en particulier) pour apporter le point de vue des artisans du bâtiment sur l'actualité et notamment sur l'impact du mouvement des gilets jaunes sur leur activité. Lundi soir, il était interviewé sur TF1 à ce propos.



Mardi, le Président de la CAPEB a reçu ses interlocuteurs du Groupe Le Moniteur avec lequel un partenariat a été signé l'an dernier. Il s'agissait de faire le point sur le déroulement de ce partenariat.

LE CA D'IRIS-ST

Le pôle d'innovation IRIS-ST tenait un conseil d'administration ce 8 janvier. Le Président de la CAPEB y participait évidemment. À l'ordre du jour figuraient le résultat du budget 2018, l'activité de l'institut l'an dernier et le programme d'activité 2019. Un Conseil d'orientation stratégique a permis de préciser ces deux derniers points.

ASSURANCE CHÔMAGE

Les négociations des partenaires sociaux sur l'assurance chômage ont repris ce mercredi. Le patronat a fait des propositions aux organisations de salariés en vue de faire des économies, comme la feuille de route du

Gouvernement l'exige. En agissant sur le rythme des versements des indemnités, sur les conditions d'accès au régime et sur la mensualisation des indemnités, le patronat aboutit à une économie potentielle de 1,9 milliard. Il faut dire que le taux de chômage ne parvient plus à baisser et demeure scotché aux environs de 9% et l'Insee prévoit des créations d'emplois très en retrait pour le 1^{er} semestre 2019. Mais les organisations de salariés ne devraient envisager de valider le projet qui leur est présenté que si, en contre partie, le patronat accepte une taxation des contrats courts, ce qu'il n'est toujours pas prêt à faire. Dans ces conditions, la négociation est de plus en plus tendue.

BUREAU DE L'U2P

Le Bureau de l'U2P s'est réuni jeudi avec d'importants sujets à l'ordre du jour et en particulier l'OPCO PEPSS qui divise toujours l'U2P et la CPME. Bien évidemment, il a été question de la participation de l'U2P au grand débat national et, par ailleurs, des négociations relatives à l'assurance chômage. Le Bureau a également évoqué l'installation, le 8 janvier, du Conseil de la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants (CPSTI), nouvelle étape de la transformation de feu le RSI. Il aurait été logique que soit instaurée une gouvernance permettant une fidèle représentation des travailleurs indépendants, comme l'avait demandé l'U2P. Or, le 8 janvier, lors de l'Assemblée générale constitutive du CPSTI, le Medef et la CPME en ont décidé

autrement en faisant obstacle à l'U2P, l'organisation de loin la plus représentative des travailleurs indépendants. C'est une nouvelle illustration de la tendance des organisations représentant les grandes et moyennes entreprises à confisquer la parole des artisans, des commerçants, des professionnels libéraux, et globalement des TPE, afin de protéger leurs intérêts. Un scandale qu'il faut dénoncer !

VŒUX CAPEB

Comme chaque année, la CAPEB a reçu jeudi soir l'ensemble de ses partenaires institutionnels, fabricants, industriels et négociants ainsi que la presse et les représentants des cabinets ministériels, pour leur présenter ses meilleurs vœux pour 2019 qui s'annonce difficile à bien des égards.

BUREAU CAPEB

Le Bureau confédéral se réunissait ce vendredi pour organiser le prochain séminaire du Conseil d'administration, étudier la grille d'autoévaluation confédérale pour 2018, évoquer la mise en œuvre de la communication prête à l'emploi et décider des revendications que pourrait porter la CAPEB pour changer les règles en matière de représentativité des organisations patronales. Comme tous les ans, le Bureau confédéral a accueilli en matinée les membres du Bureau de l'APSEGA pour échanger sur l'actualité et les questions relatives au Réseau notamment.

GOUVERNEMENT

→ HABITAT INDIGNE : LANCEMENT D'UNE NOUVELLE MISSION

En fin d'année dernière, le député Guillaume Vuilletet (LREM – Val d'Oise) a été chargé d'une mission par l'État en vue de faire des propositions permettant de lutter efficacement contre l'habitat indigne. Encore une mission dirons-nous ?

Certes. Mais il n'en demeure pas moins qu'aujourd'hui 2,8 millions de logements présentent au moins 3 points noirs présentant des risques pour la santé ou la sécurité de leurs occupants.

La loi Elan s'attaque à ce problème en renforçant les sanctions pénales contre les marchands de sommeil et en permettant à l'État de se substituer aux acteurs locaux qui n'assument pas leurs responsabilités en matière de lutte contre l'habitat indigne.

La tâche est d'ampleur. Reste à savoir si le député aura suffisamment d'imagination pour trouver des idées peu coûteuses. Car c'est, en effet, le coût de la remise en état de ces logements qui est souvent la cause du laxisme en la matière ! À suivre donc.

4 millions

**DE FRANÇAIS SONT CONCERNÉS
PAR LE MAL LOGEMENT**

(Suite de la p. 1)

Toutes ces propositions seront collectées entre la mi-janvier et le 1^{er} mars et serviront de base aux Pouvoirs publics pour prendre de nouvelles mesures. Il est donc impensable que les TPE n'y trouvent pas leur place ni leurs intérêts ! D'ailleurs, ce sont bien les intérêts des petites entreprises qui seront en jeu cette année, en particulier au sein du bâtiment. Les règles de la représentativité qui nous ont été imposées sont ainsi faites que l'organisation qui représente plus de 50% des salariés dans un champ conventionnel, a le pouvoir de s'opposer, à elle seule, à l'extension de tous les accords qui pourraient être négociés avec les syndicats de salariés. Et c'est le cas de la FFB qui, lors de la première pesée patronale, a réuni 3500 salariés de plus que la CAPEB. Et pourtant, la CAPEB compte 10 000 entreprises adhérentes de plus qu'elle !

Comme ces règles injustes risquent de continuer à s'appliquer même si nous demandons au gouvernement de les faire évoluer comme d'ailleurs nous avons demandé une évolution du process mis en place pour la pesée (process que nous avons d'ailleurs contesté en justice sans avoir de réponse pour le moment), il est absolument impératif que, pour la pesée patronale de 2019, la CAPEB conquiert de nouvelles entreprises et notamment celles qui comptent entre 5 et 10 salariés. La FFB l'a bien compris et n'hésite d'ailleurs pas à démarcher nos propres entreprises adhérentes. Ne la laissons pas faire ! C'est aujourd'hui qu'il faut se mobiliser. Dans quelques mois, il sera déjà trop tard. Allez retrouvons tous nos manches et allons-y sans retenue !

Crédit photo : CAPEB / iStockPhoto © 2018